
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la Salle multifonctionnelle du 771 chemin de la Beauce le 2 juin 2026, à compter de 19h00.

Sont présents :

Madame la conseillère Emmanuelle Courville ainsi que Messieurs les conseillers Mathieu Champagne, Francis Adam, Bruno Napert, Daniel Jacques et Steve Bissonnette formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Madame Pénélope Larose, directrice générale et greffière-trésorière, assure le greffe.

1- OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2026-06-51

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Daniel Jacques, appuyé par le conseiller Mathieu Champagne et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2026
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 5 mai 2026 : suivi
 - b) Lecture et adoption des comptes
 - c) Dépôt des documents
 - i. Rapport financier 2025
 - ii. Rapport du maire – Rapport financier 2025
 - iii. MRC – Cahier d'histoire et de coloriage éducatif
 - d) Affectation du surplus accumulé non affecté - Adoption
 - e) Politique relative aux demandes de subventions diverses - Adoption
 - f) Programmation TECQ 2024-2028 – Adoption
 - g) Modification au calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2026 – Adoption
- 5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
 - a) Rapport du représentant
 - b) Entretien paysager saison 2026 – Octroi de contrat
- 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
 - a) Rapport du représentant
 - b) Entretien et remplacement d'équipements de cuisine - Adoption
- 7- VOIRIE ET AQUEDUC
 - a) Rapport du représentant
 - b) Réparation de glissières de sécurité - Adoption
- 8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - a) Rapport du représentant

- b) Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – Aliénation, 774, rang de Lamontagne (lot 4 833 235)

9- ENVIRONNEMENT

- a) Rapport du représentant

10- CULTURE ET PATRIMOINE

- a) Rapport du représentant

11- LOISIRS

- a) Rapport du représentant

12- AUTRES DOSSIERS

13- CORRESPONDANCE

14- PÉRIODE DE QUESTION

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2026-06-52

3- **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2026**

Il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Francis Adam et unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2026.

ADOPTÉE

4- **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 5 mai 2026

La directrice générale mentionne que le suivi des décisions découlant de la séance a été effectué.

b) Lecture et adoption des comptes

2026-06-53

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer du 6 mai 2026 au 2 juin 2026 au montant de 63 143,77 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par la conseillère Emmanuelle Courville et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes en date du 2 juin 2026 au montant de 63 143,77 \$ soit approuvée.

ADOPTÉE

c) Dépôt des documents

- i. Rapport financier 2025
- ii. Rapport du maire – Rapport financier 2025
- iii. MRC – Cahier d'histoire et de coloriage éducatif

d) Affectation du surplus accumulé non affecté – Adoption

2026-06-54

CONSIDÉRANT QU'un montant de 450 000 \$ avait été prévu au budget 2025 provenant d'une subvention d'investissement ;

CONSIDÉRANT QUE ce montant a été inclus au budget de fonctionnement ;

CONSIDÉRANT la reclassification de cette subvention pour rééquilibrer le budget de fonctionnement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Emmanuelle Courville, appuyée par le conseiller Mathieu Champagne et unanimement résolu :

D’AFFECTER ce montant du surplus non affecté à une affectation aux activités de fonctionnement.

ADOPTÉE

e) Politique relative aux demandes de subventions diverses - Adoption

2026-06-55

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Calixa-Lavallée souhaite se doter d'un cadre administratif clair et uniforme pour le traitement des demandes de subventions diverses ;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu d’établir des critères et des modalités afin d’assurer une gestion équitable, transparente et efficace des demandes adressées à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QU’un avis de motion a été dûment donné lors de la séance antérieure relativement à l’adoption de la Politique relative aux demandes de subventions diverses ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Champagne, appuyé par le conseiller Francis Adam et unanimement résolu :

D’ADOPTER la Politique relative aux demandes de subventions diverses, telle que déposée au conseil municipal.

ADOPTÉE

f) Programmation TECQ 2024-2028 - Adoption

2026-06-56

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d’eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028 ;

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s’appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Jacques, appuyé par la conseillère Emmanuelle Courville et unanimement résolu :

QUE la Municipalité s’engage à respecter les modalités du Guide qui s’appliquent à elle ;

QUE la Municipalité s’engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l’aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028 ;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l’envoi au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation ;

QUE la Municipalité s’engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement ;

QUE la Municipalité s’engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l’ensemble des cinq années du programme ;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

g) Modification au calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2026 - Adoption

2026-06-57

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2026 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Steve Bissonnette, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

QUE l'assemblée prévue le 4 août 2026 soit retirée.

QU'UN avis public du calendrier modifié soit publié par la directrice générale à cet effet.

ADOPTÉE

5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Mathieu Champagne informe les citoyens que les bornes de recharge pour véhicules électriques ont été installées dans le stationnement de l'hôtel de ville et qu'elles sont désormais en service.

b) Entretien paysager saison 2026 – Octroi de contrat

2026-06-58

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Calixa-Lavallée a procédé à un appel d'offres pour l'entretien paysager et la tonte de pelouse des terrains municipaux pour la saison estivale 2026 ;

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues dans les délais prescrits ;

CONSIDÉRANT QUE M. Ludovic Palardy est le plus bas soumissionnaire conforme avec une soumission totale de 7 505,70 \$, taxes incluses, pour l'ensemble de la saison 2026 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Francis Adam, appuyé par le conseiller Mathieu Champagne et unanimement résolu :

D'OCTROYER le contrat d'entretien paysager et de tonte de pelouse des terrains municipaux pour la saison estivale 2026 à M. Ludovic Palardy, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 7 505,70 \$, taxes incluses.

QUE le paiement soit effectué conformément aux modalités prévues aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Daniel Jacques informe les citoyens que, dans le cadre de la campagne de prévention 2026 du Service incendie de Verchères pour le territoire de Calixa-Lavallée, le chemin de la Beauce et la rue Labonté font partie du secteur visé, lequel prévoit la visite de 123 portes.

b) Entretien et remplacement d'équipements de cuisine - Adoption

2026-06-59

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise *Safety First – Prévention Incendie* pour des travaux d'entretien et de remplacement d'équipements reliés au service incendie ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission comprend notamment le test hydrostatique sur cylindre, le remplacement de boyaux et cartouche, ainsi que divers frais de main-d'œuvre et de matériel ;

CONSIDÉRANT QUE le montant total de la soumission s'élève à 2 177,40 \$, taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Champagne, appuyé par le conseiller Francis Adam et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER la soumission de l'entreprise *Safety First – Prévention Incendie* au montant de 2 177,40 \$, taxes incluses, pour les travaux décrits à la soumission ;

QUE cette dépense soit financée à même le surplus accumulé non affecté de la Municipalité.

ADOPTÉE

7- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

Le conseiller Steve Bissonnette informe les citoyens qu'à la suite d'une demande adressée au ministère des Transports et de la Mobilité durable concernant la présence de nids-de-poule près du chemin du Second-Ruisseau et dans la bretelle d'accès pour l'autoroute 30 ainsi qu'un panneau de signalisation endommagé sur la rue Labonté, le Ministère a confirmé que le panneau a été réparé et remis en place. Les travaux de colmatage des nids-de-poule doivent également être réalisés sous peu.

b) Réparation de glissières de sécurité – Adoption

2026-06-60

CONSIDÉRANT la soumission no 2405149 reçue de l'entreprise *9416-9315 Québec inc. (Entreprise NPL)* pour des travaux de réparation et de remplacement de glissières de sécurité sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux comprennent notamment le remplacement de glissières et de poteaux aux intersections du chemin de la Beauce et de la Petite-Montée ainsi que sur le rang Lamontagne ;

CONSIDÉRANT QUE le montant total de la soumission s'élève à 2 701,91 \$, taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Steve Bissonnette, appuyé par le conseiller Daniel Jacques et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER la soumission no 2405149 de l'entreprise *9416-9315 Québec inc. (Entreprise NPL)* au montant de 2 701,91 \$, taxes incluses, pour les travaux de réparation de glissières de sécurité décrits à la soumission ;

QUE cette dépense soit financée à même le surplus accumulé affecté aux infrastructures.

ADOPTÉE

8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2026-06-61

a) Rapport du représentant

Le conseiller Bruno Napert informe les citoyens qu'en raison de l'achalandage accru durant la période estivale, il est recommandé d'effectuer les demandes de permis à l'avance au moyen des formulaires en ligne disponibles sur le site Internet de la Municipalité, afin d'éviter les délais de traitement.

b) Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – Aliénation, 774, rang de Lamontagne (lot 4 833 235)

CONSIDÉRANT QUE Ferme Verbec inc., représenté par Monsieur Alexandre Allard, dépose une demande d'autorisation à la Commission de

protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation d'une partie de son lot 4 833 235 d'une superficie de 4,99 hectares ;

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 833 235 sera subdivisé en deux afin de créer un lot de 5 000 mètres carrés et un lot de 44 945,5 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT QUE la résidence semble avoir été construite avant l'entrée en vigueur du décret ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la Municipalité de Calixa-Lavallée doit faire une recommandation et transmettre l'avis d'un fonctionnaire autorisé, relatif à la conformité de la demande à sa réglementation d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la Municipalité de Calixa-Lavallée ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'affectera pas le potentiel agricole du lot en question ni celui des lots avoisinants ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'affectera pas les possibilités d'utilisation à des fins agricoles du lot ;

CONSIDÉRANT QUE le secteur du rang Lamontagne est caractérisé par un environnement mixte composé de terres agricoles, de fermes et de résidences unifamiliales ;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation de cette demande n'entraînera aucune conséquence néfaste sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricoles des lots avoisinants ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'engendrera aucune contrainte ou effet néfaste résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement ni pour les établissements de productions animales ni pour les autres types de production ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'affectera pas l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole qui serait généralement dans le secteur où se trouve le projet ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'aura aucun effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources en eau et sol dans la Municipalité et dans la région ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'aura aucun effet néfaste sur la constitution de propriétés foncières ayant la superficie suffisante pour y pratiquer l'agriculture ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'aura aucun effet néfaste sur le développement économique de la région ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'aura aucun effet néfaste sur les conditions socioéconomiques nécessaires à la viabilité de la collectivité même si celle-ci est caractérisé par une faible densité d'occupation ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'espaces appropriés disponibles ailleurs sur le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Emmanuelle Courville, appuyée par le conseiller Francis Adam et résolu à l'unanimité :

D'APPUYER, auprès de la CPTAQ, la demande de Ferme Verbec inc., représenté par Monsieur Alexandre Allard, pour l'aliénation d'une partie de son lot 4 833 235 d'une superficie de 4,99 hectares, et d'informer la Commission que cette demande est conforme à la réglementation municipale et répond aux critères énoncés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

ADOPTÉE

9- ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

Le conseiller Francis Adam rappelle aux citoyens qu’il est interdit de déposer du gazon, des feuilles ou des branches dans le bac brun, celui-ci étant réservé uniquement aux matières organiques admissibles. Il reste également un peu de compost et paillis à donner.

10- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

La conseillère Emmanuelle Courville informe les citoyens que les travaux de réaménagement du parc Calixa-Lavallée reprendront au cours de la période estivale. Également, le dîner communautaire pour la Saint-Jean Baptiste aura lieu le mercredi 24 juin à compter 11h00. Nous vous attendons en grand nombre.

11- LOISIRS

a) Rapport du représentant

Le conseiller Mathieu Champagne informe les citoyens que l’événement Printemps en fête a connu un franc succès. Il rappelle également que la vente de garage municipale se tiendra les 6 et 7 juin prochains. De plus, une soirée crème glacée est prévue le mercredi 10 juin, sous réserve de conditions météorologiques favorables. Tous les détails seront diffusés par les canaux de communication de la Municipalité.

12- AUTRES DOSSIERS

Il n’y a aucun autre dossier.

13- CORRESPONDANCE

Il n’y a aucune correspondance.

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre une période de questions pour le public :

- 1- Ayala Peer, 573 chemin de la Beauce : Questionne le conseil municipal relativement à la taxe sur l’immatriculation. Elle demande également un suivi concernant le projet du parc Calixa-Lavallée.

15- LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

2026-06-62

L’ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Bruno Napert appuyé par le conseiller Daniel Jacques et unanimement résolu que la présente session soit levée à 19h28.

ADOPTÉE

Daniel Plouffe
Maire

L’assemblée est close.

Je, Daniel Plouffe, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Plouffe
Maire

Je, _____, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Pénélope Larose
Directrice générale et greffière-trésorière